



## Atelier de co-construction du PEDT, en lien avec la réforme des rythmes scolaires

Relevé de conclusions de l'atelier élémentaire  
Date : jeudi 16 mai 2013

Une démarche de co-construction  
à l'échelle du territoire pessacais

Participants	
Représentants des parents d'élèves	Delphine Quezel, Stéphanie Martin, Benoit Malinge, Florence Carione, Pascal Fossat, Romain Travé,
Représentants de l'Education Nationale	Virginie Merle, Patrice Duranteau, Patrick Lazare, Jean Peyratout, Samia Ait-Ali, Emmanuelle Levalet, Marguerite Gomez, Christine Carré
Représentants des Fédérations d'Education Populaire	Marie Pierre Forgue,
Représentants de la Ville	Patricia Amiens, Adeline Sauvanet, Caroline Haramburu

### 1 - Approbation des comptes rendus 1 et 2

S'agissant du compte-rendu n°1, M.Lazare demande au groupe de travail si la proposition d'emploi du temps 3 n'avait pas été écartée dès cette première présentation car dérogatoire (2 journées de 6h y sont envisagées alors que le décret prévoit une durée hebdomadaire n'excédant pas 5h30). Les participants confirment que seuls les enseignants s'y était opposé. Aucun scénario n'a donc été écarté dès la première séance.

S'agissant du compte-rendu n°2, Mme Gomez souhaite reformuler sa pensée qu'elle considère mal traduite. Il est en effet fondamental pour elle que le principe de gratuité figure dans les ambitions à partager.

### 2 - Impossible consensus sur l'organisation du temps scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes

#### A. Des journées régulières 8h30-12h00/14h00-15h45 : nouvelle proposition enseignante non retenue par le groupe de travail.

Les enseignants ont fait évoluer leur hypothèse précédente en tenant compte de la volonté de la mairie de conserver un interclasse de 2 heures afin d'assurer la restauration dans les secteurs en tension. Mme Carré expose les principes retenus pour cette proposition:

- conserver la densification des matinées recueillant l'assentiment du groupe de travail
- maintenir des horaires identiques les lundis, mardis, jeudis, vendredis car :
  - Les horaires de l'école sont structurants, ritualisants et offrent le cadre indispensable à une fréquentation scolaire régulière, a fortiori dans les territoires relevant de la politique de la ville.
  - Des horaires de sortie divergeant en fonction du cycle obligerait les parents à venir récupérer les enfants d'une même fratrie à des heures différentes. Ils compliqueraient de plus l'utilisation des locaux et surtout la concertation des enseignants, fondamentale pour la qualité du travail scolaire.
  - Des journées d'égale durée assureraient la continuité du service pour l'administration (gestion des remplacements, des temps partiels, des regroupements de services...).

B. Les parents d'élèves par souci de qualité et la mairie en raison de contraintes de coût et de recrutement restent favorables à un scénario dégageant des plages d'1h30 pour les activités éducatives

Cette nouvelle proposition des enseignants ne satisfait pas les parents d'élèves car la qualité des activités éducatives est engagée selon eux si elles se déroulent sur un créneau de 45 minutes. Mme Haramburu précise d'ailleurs que l'activité effective ne serait que d'une vingtaine de minutes.

M.Lazare reconnaît que les contraintes sont importantes mais que les exigences périscolaires ne doivent pas obérer la qualité de la réflexion sur le temps scolaire. Les enseignants estiment également qu'on ne peut pas valider des propositions d'emplois du temps sur la base des positions des associations. Mme Amiens précise que ces ateliers de co-construction recherchent au contraire les complémentarités et qu'il ne s'agit donc pas de passer par-dessus le scolaire. Les parents réaffirment toute son importance au temps et à la qualité du travail scolaire. Ils précisent qu'ils souhaitent des activités éducatives de qualité sans concurrence avec celles prévues par l'Éducation nationale. Mme Carione exprime la satisfaction des parents de pouvoir co-construire le PEDT avec les enseignants.

La proposition enseignante ne satisfait pas la mairie non plus. Elle contraindrait en effet la municipalité à 391 recrutements dont le coût et la faisabilité sont sujets à caution, malgré les ressources internes existantes et la participation des structures associatives. La proximité de l'Université, les dispositifs Emplois d'avenir Professeurs, l'accompagnement éducatif et l'intervention rémunérée des enseignants sur la base du volontariat pourraient pallier à ces difficultés selon Mme Merle.

C. Constituer deux zones à Pessac alternant journées de 6h et de 4h30 pour répondre aux contraintes municipales : pas de consensus

	Lundi- Jeudi	Mercredi	Mardi Vendredi
Partie A de la ville	8h30-12h00 14h00-15h00	8h30-11h30	8h30-12h00 14h00- 16h30
Partie B de la ville	8h30-12h00 14h00- 16h30		8h30-12h00 14h00-15h00

Mme Amiens présente la solution brestoise qui alterne une partie de la ville travaillant 5h50 pendant 2 jours lorsque l'autre fonctionne sur deux journées allégées. Cette hypothèse répondrait aux contraintes budgétaires et de recrutement car elle permet d'employer les mêmes intervenants lors des ateliers éducatifs. M. Duranteau souligne les difficultés d'organisation de la formation pédagogique des enseignants qu'une telle organisation susciterait. Les enseignants ne seraient pas disponibles au même moment, alors que les temps de concertations sont une des clefs de la réussite scolaire.

D. Eléments de réflexion

M.Peyratout estime que le raisonnement en matière d'activités éducatives doit porter sur le contenu. La présence d'un « référent ville » garantira la qualité du travail périscolaire.

Mme Amiens évoque l'éligibilité aux financements de la CAF. Une participation des familles est nécessaire pour y prétendre. La Mairie envisage donc une gratuité des activités éducatives avec adhésion symbolique à l'année.

La coordonnatrice des Francas rappelle tout le bénéfice pour les enfants des discussions entre partenaires éducatifs. Les positions des intervenants ne permettant pas un consensus, elle rappelle que le PEDT est évolutif et que toute modification est possible à l'issue de la première année.

### **3 - Présentation des sept thématiques retenues par la municipalité pour les activités éducatives. Leur lien avec le socle commun de connaissances et de compétences est réaffirmé.**

Conformément à la demande des enseignants le socle commun ne fera pas l'objet d'une évaluation, seul le lien avec le socle commun de compétences est recherché dans les activités éducatives mises en place par la mairie. La formulation « objectif », disparaît du document de travail à la demande de Mme Carré.

Mme Merle souhaite que la politique volontariste de la Mairie de faire entrer le numérique à l'école soit portée plus avant. C'est un objectif de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, rappelé dans la circulaire de rentrée. M.Lazare précise que c'est un objectif structurant de la politique ministérielle.

### **4 - Déclaration d'utilisation des services périscolaires par les familles pour prévoir et sécuriser.**

Aujourd'hui, l'inscription repose sur les enfants. Les prévisions sont donc délicates et dans de rares cas, la sécurité peut être engagée. La Mairie souhaite redonner aux parents la responsabilité de l'inscription. Ils devront ainsi déclarer leur intention d'utiliser les services périscolaires à l'année. Tout changement de situation devra être signalé 15 jours avant échéance. Les situations d'urgence seront traitées par l'accueil unique en Mairie, voire dans des cas extrêmes par le personnel municipal de l'école. Une communication sur ce point sera faite aux familles.

### **5 - Relevé de conclusions et objectifs de la prochaine séance**

#### **A. Organisation de la semaine scolaire : aucun consensus ne se dégage**

- Il est impossible d'arrêter une organisation
- Le calendrier des réunions prévoyant une réunion plénière à venir est suspendu, la mairie communiquera les dates futures.
- La mairie va étudier la faisabilité d'une réduction des 2 journées de 6heures à 5h50.

#### **B. Objectifs de la prochaine séance :**

- Une cartographie des ressources en salles disponibles autour de chaque école élémentaire sera présentée
- Les participants feront remonter leurs remarques
  - sur les sept thématiques retenues par la municipalité pour les activités éducatives, (cf. La co-construction du Projet Educatif de Territoire, en lien avec la réforme des rythmes scolaires, page 11)
  - sur l'inscription, la fréquentation, la responsabilité, la communication des ateliers éducatifs (cf. La co-construction du Projet Educatif de Territoire, en lien avec la réforme des rythmes scolaires, page 11)

Compte-rendu par Virginie Merle